

A faint map of the Baie de Somme region is visible in the background. The title 'LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE' is written in a stylized, multi-colored font. The word 'LE' is green, 'SCHEMA' is blue and orange, 'DE' is blue, 'COHERENCE' is green and blue, and 'TERRITORIALE' is blue and orange. Three puzzle pieces (two blue, one orange) are scattered around the text.

LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE

The logo consists of the letters 'BS' in a stylized, bold font, with the 'S' overlapping the 'B'.

BS BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Comité de pilotage – 11.05.2022

Ordre du jour

- I. Modernisation du SCOT
- II. Présentation des enjeux du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- III. Quelle prise en compte des enjeux dans le SCoT ?
- IV. Consommation foncière
- V. Prochaines étapes



Modernisation du SCoT



Le nouveau SCoT issu de l'ordonnance du 17 juin 2020

- La possibilité pour l'établissement porteur de SCoT **d'associer d'autres organismes** à l'élaboration du SCoT (associations d'usagers ou de défense de l'environnement...)
- le **recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique** : le PADD est remplacé par le PAS qui co-existe avec le DOO, les éléments constituant le rapport de présentation étant placés en annexe
- le regroupement des champs thématiques du DOO du SCOT autour de 3 grands thèmes (au lieu de 9)
- la possibilité pour le SCoT de **valoir plan climat-air-énergie territorial** (PCAET)
- la possibilité de contenir un **programme d'actions** pour préparer la mise en œuvre du schéma

*Ces dispositions sont entrées en vigueur le **1er avril 2021**.*

*Elles ne s'appliquent pas aux procédures d'élaboration en cours à cette date. Toutefois, l'EPCI qui a prescrit l'élaboration avant cette date **peut décider d'en faire application** à condition qu'il n'ait pas encore arrêté le SCoT. Il doit pour cela prendre une délibération*

Le contenu du SCoT avant / après l'ordonnance du 17 juin 2020

Aujourd'hui

Rapport de présentation 1

Cohérence de la démarche

Diagnostic

État initial de l'environnement

Justifications (articulation des plans et programmes, choix retenus)

Évaluation Environnementale

PADD 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Exprime le projet politique du territoire

Énonce les objectifs retenus

DOO 3

Document d'orientation et d'Objectifs (prescriptif)

Mise en œuvre des objectifs du PADD en formalisant des prescriptions et recommandations

Documents graphiques

Demain

PAS 1a

Projet d'Aménagement Stratégique

Objectifs de développement et d'aménagement

Horizon de 20 ans

Sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux

DOO 1b

Document d'orientation et d'Objectifs

3 grands thèmes :

- dév économique, agricole et commerce
- logement, mobilités, équipements et services
- transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles + zones littorales et mer

Conditions d'appl. du PAS

Orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

Annexes 2

Diagnostic

Évaluation Environnementale

Justification des choix, analyse de la consommation d'espaces

Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

(Programme d'actions) 3

Précise les actions prévues pour mettre en œuvre le SCoT afin d'accompagner sa mise en œuvre et son suivi



Synthèse de l'Etat initial de l'environnement

Un Etat Initial de l'Environnement en 4 grandes parties (2016 > 2022)

1/ DES PAYSAGES ET DES MILIEUX ECOLOGIQUES A VALORISER

Paysage Patrimoine

Trame verte et bleue & Biodiversité

2/ DES RESSOURCES A PRESERVER POUR UN CYCLE URBAIN DURABLE

Eau Déchets Energie Carrières

3/ REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE

Risques

Nuisances (sols, air, climat, santé)

4/ VOLET LITTORAL ET MARITIME DU SCOT

Loi littoral

Enjeux transversaux

/!\ Une actualisation en cours

Les documents cadres

Etre compatible avec :

- **Les règles du SRADET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) (→ SRCE et SRCAE intégrés)
- **PNR Baie de Somme Picardie Maritime**
- **SDAGE Artois Picardie (2022-2027) et SDAGE Seine- Normandie (2022-2027) /**
- **3 SAGE** : SAGE de Authie, bassin versant de la Somme aval et cours d'eau côtiers et vallée de la Bresle
- **PGRI du bassin Artois – Picardie (2022-2027)**
- **Stratégie de gestion durable et intégrée du Domaine Public Maritime naturel dans le Département de la Somme**

Prendre en compte :

- **Les objectifs du SRADET**
- **Schemas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM)**
- **Schéma des carrières de la Somme dans l'attente du Schéma Régional des Carrières** (en cours)
-

Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques environnementales

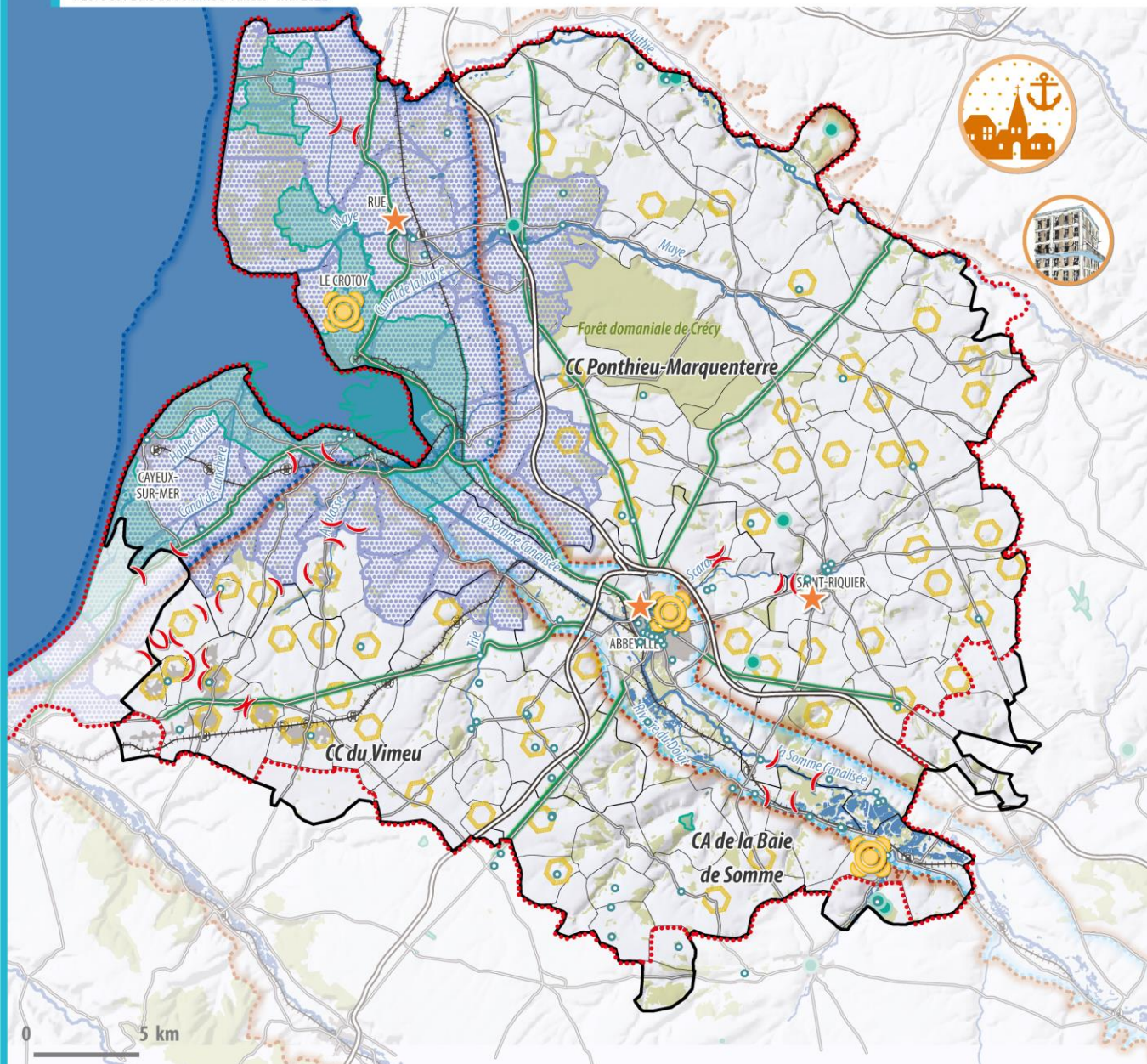
Paysage-Patrimoine-Milieus naturels

Le document d'orientation et d'objectifs définit :

- ✓ 2° Les orientations en matière de préservation des paysages, les espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, notamment en raison de leur participation à l'amélioration du cadre de vie. Il **transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux à une échelle appropriée ;**
- ✓ 3° Les **modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques** et de la ressource en eau. Il peut identifier à cette fin des zones préférentielles pour la renaturation, par la transformation de sols artificialisés en sols non artificialisés ;

Une diversité de paysages pour une unité identitaire de la Picardie maritime

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Mai 2022



Une diversité de paysages au sein du territoire

Unités paysagères :

- La vallée de la Somme
- Paysages du littoral
- Paysages de plateaux

Des routes qui mettent en scène les paysages

Un patrimoine bâti et naturel remarquable, dont la mise en valeur est à poursuivre

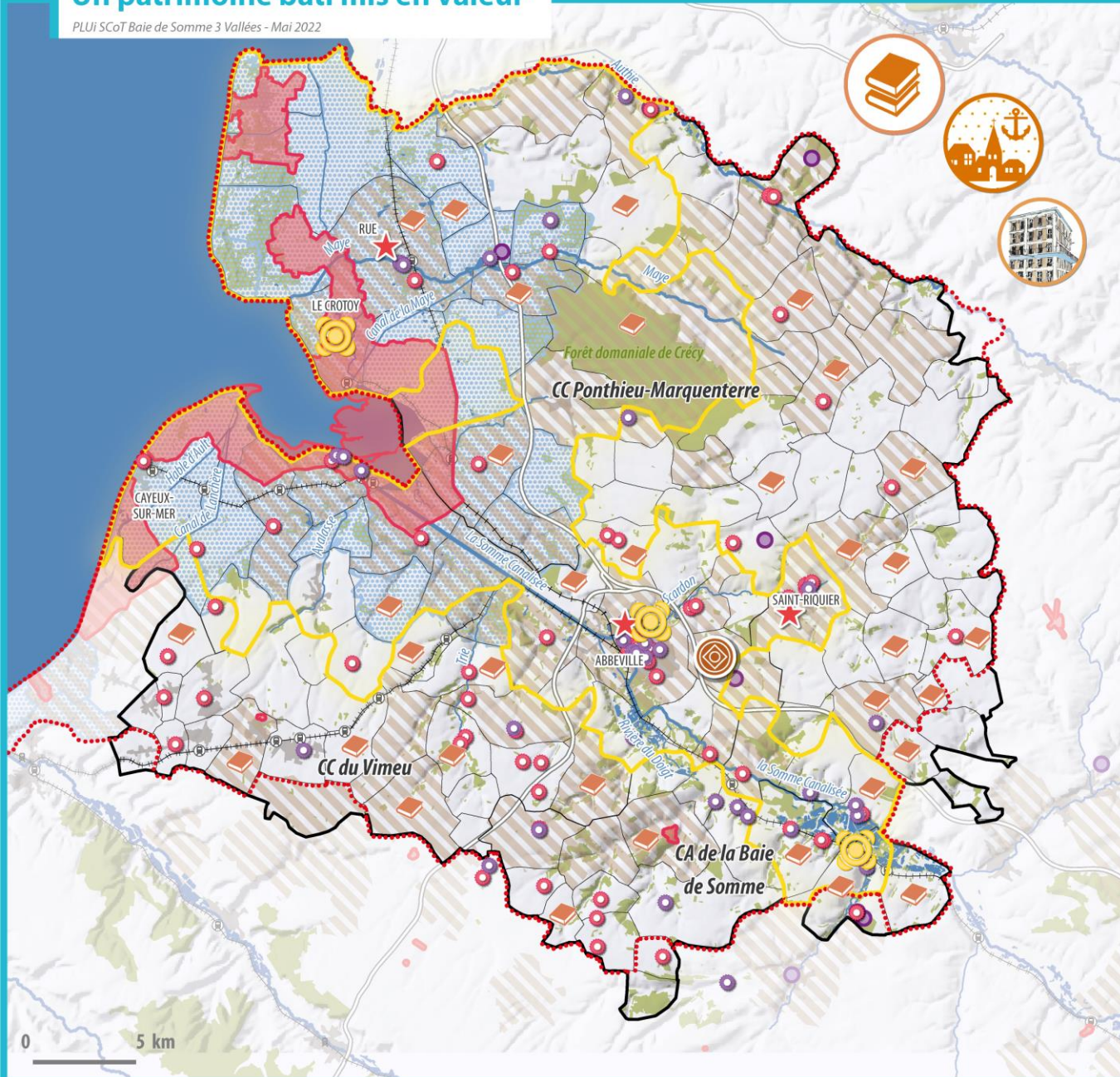
- Site inscrit
- Site classé
- Monument historique
- Grand site Baie de Somme
- Bien inscrit à l'UNESCO
- Projet de Site Patrimonial Remarquable
- Petit patrimoine porteur de l'identité du territoire
- Un patrimoine de la reconstruction à mettre en valeur
- Des infrastructures routières et ferroviaires majeures qui marquent le territoire
- Une pression touristique sur le patrimoine naturel notamment littoral, à maîtriser
- Les courtils, un modèle d'intégration paysagère des silhouettes urbaines, à préserver et à reconstruire
- Coupures d'urbanisation identifiées au Plan parc à préserver
- Périmètre de PNR Baie de Somme Picardie Maritime

Sources : IGN, Eau France, Atlas des Patrimoines, Baie de Somme 3 Vallées

even
CONSEIL

Un patrimoine bâti mis en valeur





PLUI SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Mai 2022



Un patrimoine remarquable protégé et mis en valeur

-  Site classé
-  Site inscrit
-  Grand site Baie de Somme
- Monument historique :
 -  Classé
 -  Inscrit
 -  Bien inscrit à l'UNESCO
 -  Projet de Site Patrimonial Remarquable
 -  Site archéologique
 -  Zone de présomption de prescriptions archéologiques

Un petit patrimoine dont la mise en valeur est à poursuivre

-  Commune disposant de fiches patrimoine
-  Petit patrimoine porteur de l'identité locale, dont la mise en valeur est à poursuivre
-  Un patrimoine de la reconstruction à mettre en valeur
-  Périmètre de PNR Baie de Somme Picardie Maritime

Des initiatives en cours pour valoriser le patrimoine

-  Elaboration du RLPI de la CA Baie de Somme visant à préserver la patrimoine de la publicité
-  Périmètre du potentiel label Pays d'Art et d'Histoire

Sources : IGN, Eau France, Atlas des Patrimoines, Baie de Somme 3 Vallées

even
CONSEIL

Etat initial de l'environnement

Synthèse et enjeux liés au paysage :

→ Préserver et mettre en valeur la diversité et la richesse des paysages

- Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel : forêt de Crécy, dunes littorales, marais et tourbières prairies, ...
- Accroître l'authenticité du littoral et des estuaires en confortant les activités traditionnelles (pêche artisanale côtière, pêche à pied, conchyliculture, chasse, ...)
- Accompagner les évolutions des pratiques agricoles afin de préserver des spécificités paysagères (maintien des terrains agricoles, maintien des prairies, des bosquets et des haies)
- Poursuivre la protection et la mise en valeur du petit patrimoine identitaire et des architectures traditionnelles du territoire (atlas de patrimoine,...)
- Préserver et conforter les formes urbaines des villages courts

→ Reconquérir les paysages identifiés comme tels dans la charte du PNR : Vimeu industriel, plateau de Ponthieu, Abbevillois...

→ Améliorer la lecture paysagère des éléments marqueurs du territoire :

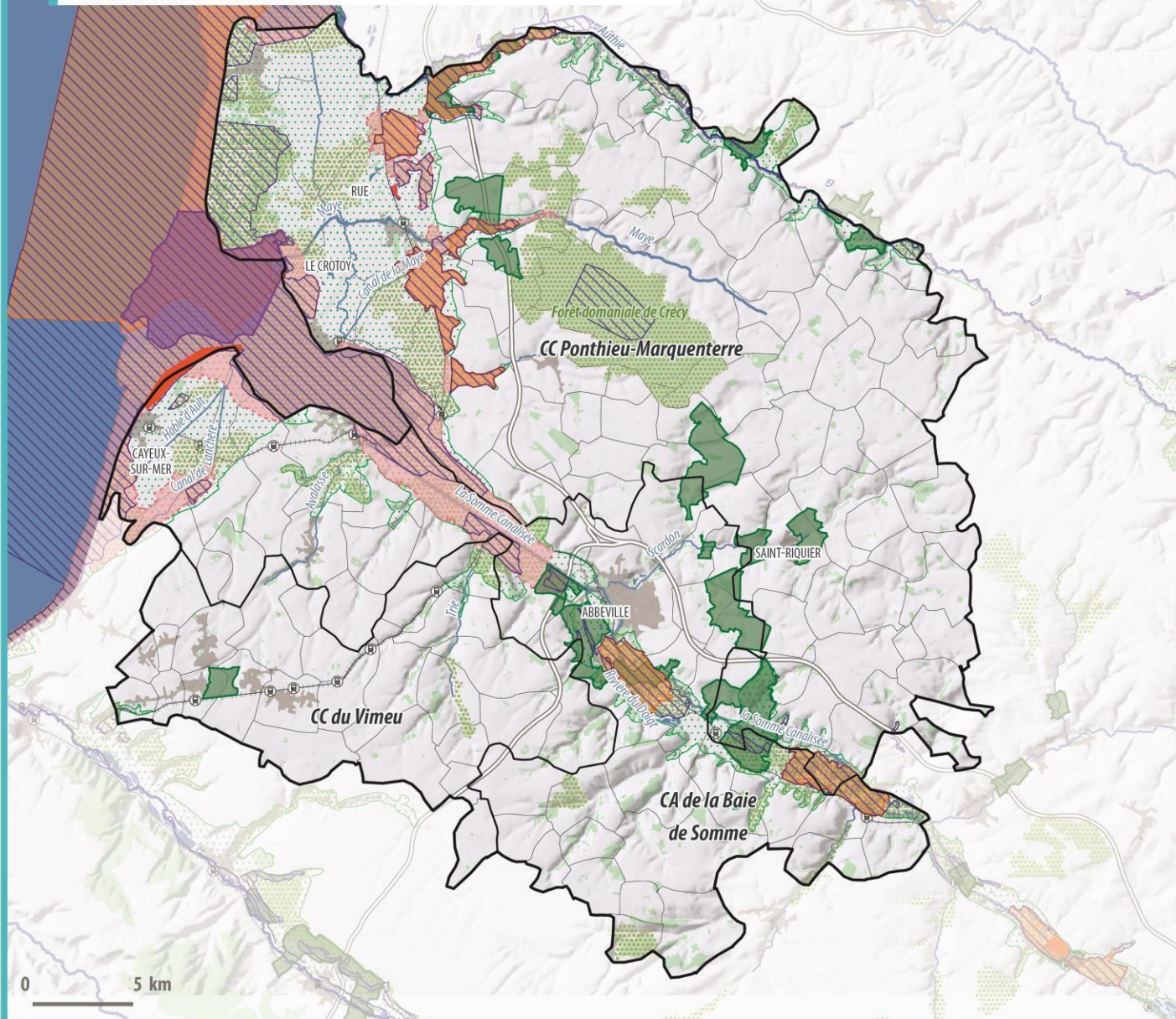
- Dépasser la sensation de rupture liée aux infrastructures de transports et les valoriser comme supports de perception et de mise en valeur des paysages
- Maîtriser l'impact de la publicité extérieure sur le paysage et le patrimoine, via une réglementation ambitieuse dans les RLPi
- Viser une qualité paysagère pour les entrées de ville

→ Maîtriser les nouveaux développements urbains :

- Préserver les coupures vertes
- Intégrer les nouvelles constructions dans le paysage dans le respect des formes et des architectures locales
- Prendre en compte les zones d'activités du territoire et leurs capacités de développement
- Accompagner l'implantation des dispositifs de production d'énergies renouvelables, en évitant la co-visibilité avec des secteurs d'enjeux paysagers
- Concilier le développement touristique et préservation des paysages
- Concilier les activités de carrières avec la préservation du paysage et des habitats naturels

Périmètres de protection de la biodiversité

PLUi SCot Baie de Somme 3 Vallées - Mai 2017



- Reserve Naturelle Nationale
- Zone de Protection Spéciale
- Zone Spéciale de Conservation
- Arrêté préfectoral de Protection Biotope
- Espaces naturels sensibles
- Site Ramsar
- Znieff type I
- Znieff type II

Sources : IGN, Eau France, DREAL Picardie



Etat initial de l'environnement

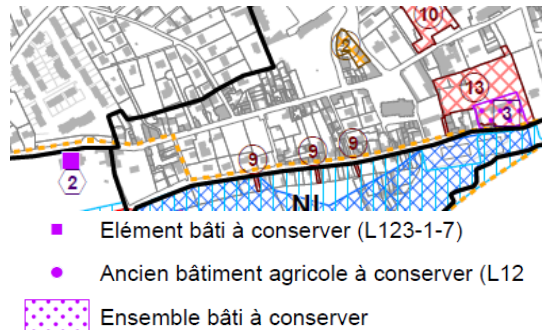
Synthèse et enjeux liés à la Trame Verte et Bleue :

- **Préserver et renforcer les espaces constitutifs de la Trame Verte et Bleue, dans leur richesse et leur diversité** : milieux dunaires, forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires, espaces agricoles, nature en ville, ... :
 - Préserver les espaces dunaires et littoraux, notamment en lien avec les activités humaines (pression touristique, exploitation des cordons de galets, ...)
 - Préserver les espaces de la sous-trame des forêts et bocages, et les mettre en réseau
 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux associés (cours d'eau, berges, zones humides), ainsi que leur préservation
 - Préserver les coteaux calcaires par des pratiques de gestion adaptées de ces espaces (fauche, pâturage, ...)
 - Maîtriser les pratiques agricoles afin d'aller dans le sens du maintien et de la préservation de la biodiversité : limitation des labours, maintien du réseau bocager
 - Conforter la place de la nature en ville en favorisant la végétalisation des espaces privés et publics, en recréant des continuités (chemins ruraux, berges, continuités piétonnes...) et en développant l'écologie urbaine (toitures et murs végétalisés, gestion des eaux pluviales, ...)
- **Valoriser les espaces de la Trame Verte et Bleue en lien avec leurs bénéfices multifonctionnels** : santé, paysage, énergie, prévention des risques, ...
- **Limiter la fragmentation du maillage de la Trame Verte et Bleue en recherchant une perméabilité maximum des espaces bloquants** (urbanisation, infrastructures de transport, ...)
- **Porter une attention particulière à la protection des espèces rares et menacées sur le territoire mais également sur la biodiversité ordinaire**
 - Limiter l'impact des activités humaines sur la biodiversité
 - Adapter les espèces et essences aux enjeux liés au dérèglement climatique
 - Maîtriser le développement des espèces invasives-envahissantes

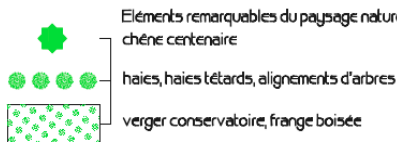
Outils complémentaires en faveur de la préservation et de la mise en valeur des paysage/TVB dans les documents d'urbanisme

Repérage dans les PLU(i) des éléments de patrimoine bâti ou naturel remarquables pour des motifs écologiques ou patrimoniaux (L151-23 et L151-19 du code de l'urbanisme) :

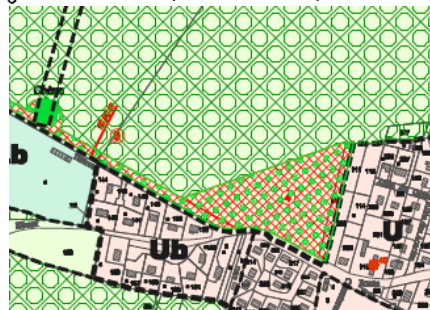
- ✓ Bâtiment d'intérêt patrimonial
- ✓ Haies, espaces boisés,... (intérêt pour les courtils)
- ✓ Inscription graphique avec prescriptions associées



Protection du patrimoine dans le PLU de Oissel (76)



Eléments remarquables du paysage naturel à protéger et à mettre en valeur (article L123-1 al.7 CU)



Une inscription graphique de protection des vergers, PLU de Bardouville (76)

Repérage et protection des vues remarquables (SCoT ou PLU(i))



Hachuré orange : secteurs de cônes de vue Cote NGF à ne pas dépasser pour la hauteur des bâtiments

Outils complémentaires en faveur de la préservation et de la mise en valeur des paysages/TVB dans les documents d'urbanisme

Espaces boisés classés

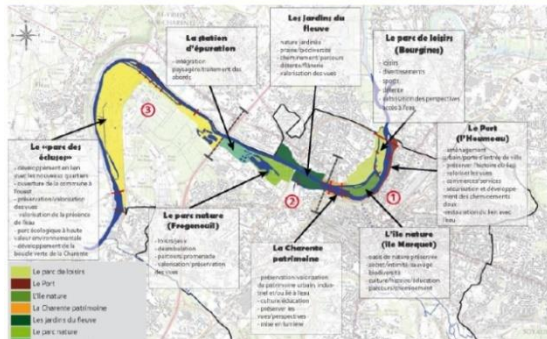
- ✓ Protection des espaces boisés
- ✓ Inscription relativement contraignante (demande d'autorisation pour l'abattage d'arbres,...)

Espace Boisé Classé
(PLU Bagneux (92))



Mise en valeur de la valeur paysagère par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (PLU(i))

OAP Berges de Charente



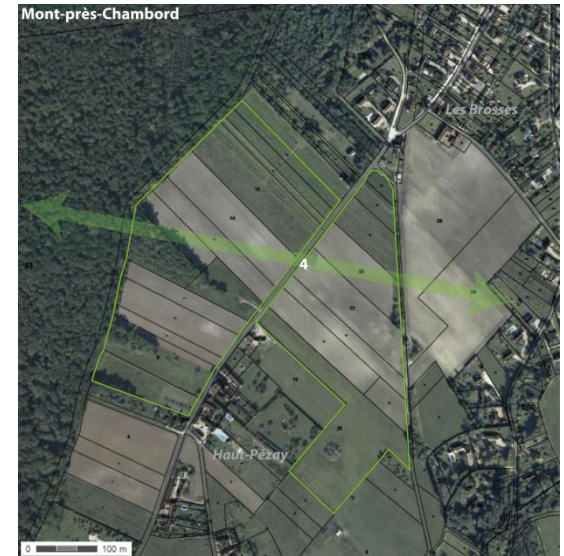
PLU d'Angoulême
OAP Berges de la Charente

Repérage à la parcelle des coupures d'urbanisation (SCoT)

- ✓ Possibilité donnée au SCoT de faire un repérage à la parcelle



SCoT du Blaisois (41)



Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques environnementales

Ressources: eau/gestion des déchets/ sols et sous-sols

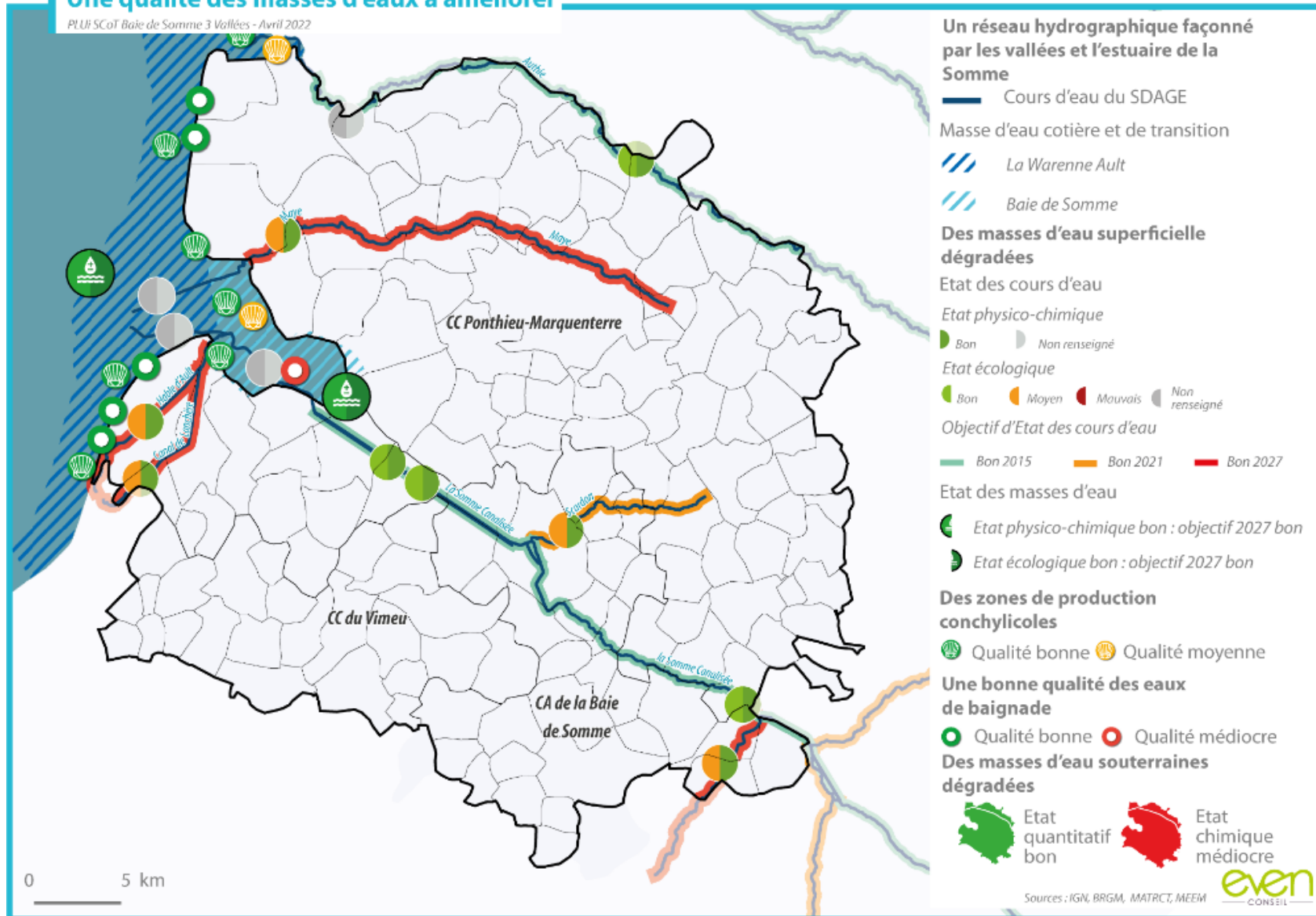
Le document d'orientation et d'objectifs définit :

- ✓ 4° Les orientations qui contribuent à favoriser la **transition énergétique et climatique**, notamment la **lutte contre les émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**, et l'**accroissement du stockage de carbone dans les sols et les milieux naturels**.
- ✓ Le document d'orientation et d'objectifs **peut définir des secteurs** dans lesquels l'**ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation** est subordonnée à l'**obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances environnementales et énergétiques renforcée**

Gestion de l'eau

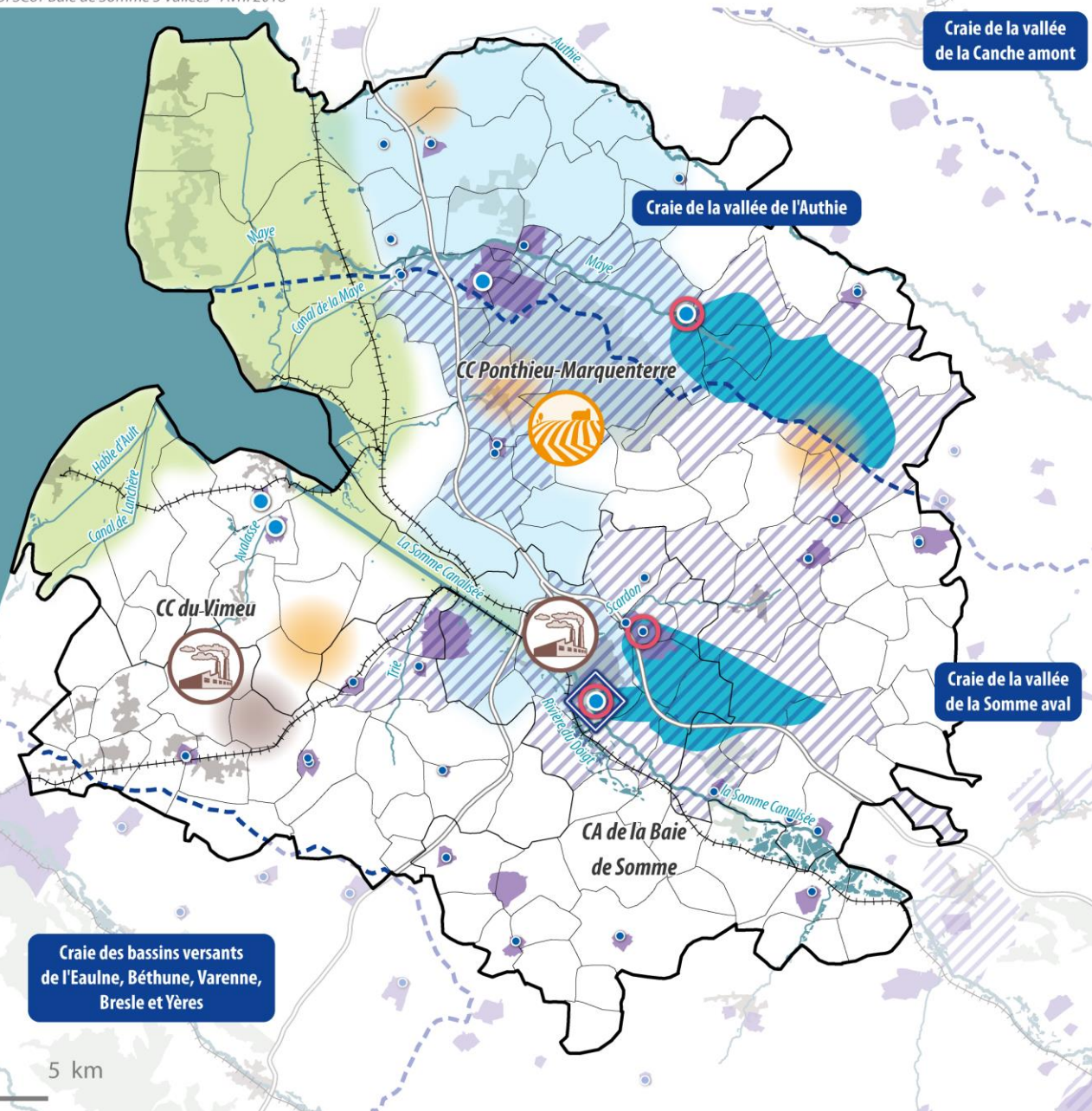
Une qualité des masses d'eaux à améliorer

PLUJ SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Avril 2022



Leviers pour une gestion durable de la ressource en eau potable

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Avril 2018



Des sources d'eau potable qui maillent le territoire

- Les points d'approvisionnement les plus importants
- Autres captages / points d'approvisionnement

Un déséquilibre dans l'approvisionnement du territoire

- Limites des masses d'eau souterraines
- Absence de captage sur le littoral
- Zone de captage privilégiée
- Des besoins de prélèvements spécifiques pour l'agriculture
- Des besoins de prélèvements pour l'industrie

Des masses d'eau souterraines soumises à des pollutions diffuses et ponctuelles

Un territoire vulnérable aux nitrates selon les arrêtés de 2007, 2012, 2015, 2018 et 2021

Des pollutions des nappes :

- aux pesticides liée à l'activité agricole
- aux métaux lourds liés à d'anciennes activités industrielles

Des actions en faveur de la protection de la qualité de l'eau

- Des périmètres de protection des captages
- Des captages prioritaires SDAGE Artois Picardie
- Aires d'alimentation des captages prioritaires approuvées ou en cours d'élaboration
- Captage prioritaire identifiés au titre du Grenelle 2
- Zones à enjeux eau potable 11^e programme

Sources : IGN, Agence de l'eau Artois-Picardie, DREAL Picardie, BNPE

even
CONSEIL

Etat initial de l'environnement

Synthèse et enjeux gestion de l'eau :

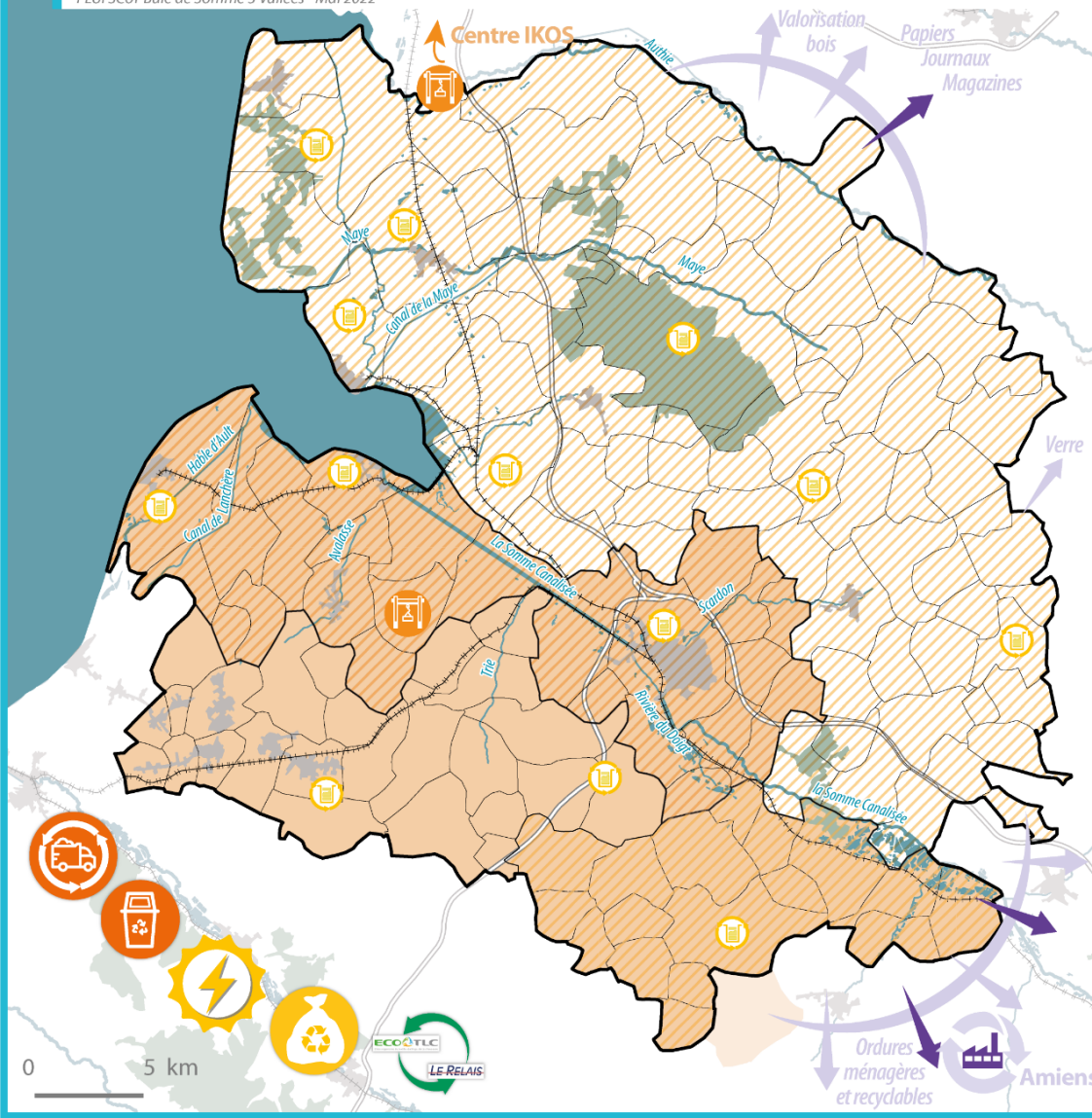
- Poursuivre la **reconquête de la qualité des cours d'eau et des masses d'eau souterraines**, comme une composante essentielle des choix d'urbanisme ;
 - Assurer la gestion qualitative par la préservation et la protection des points de captages (notamment les captages prioritaires Grenelle et SDAGE).
 - Améliorer la qualité des eaux superficielles, notamment pour pérenniser l'alimentation en eau potable pour les besoins domestiques et les activités
 - Intégrer dans le projet de territoire la nécessité d'empêcher toute dégradation des milieux aquatiques, de favoriser la restauration des milieux dégradés ;
- Privilégier un **développement équilibré** et conduire une **réflexion stratégique sur la sécurisation de l'eau potable qui garantit l'adéquation quantitative entre besoins de prélèvements**:
 - Organiser l'exploitation de la ressource en eau pour pallier l'absence de nappe sur le littoral ;
 - Prendre en compte la sensibilité de la Maye aux prélèvements ;
 - Identifier les axes de maîtrise des prélèvements, notamment en période d'étiage en vue de concilier les différents usages ;
 - Porter les efforts sur le patrimoine réseau (renouvellement, amélioration des rendements, ...) ;
 - Prendre en compte les pics estivaux, notamment au niveau des milieux littoraux sensible ;
 - Identifier les économies d'eau dans le cadre des projets .
- Poursuivre les contrôles et l'assistance pour l'**amélioration de l'assainissement individuel** présent en territoire rural pour améliorer la performance de la gestion des eaux usées ;
- Prendre en compte, dans la planification et l'aménagement, la **gestion des eaux pluviales** ;

Etat initial de l'environnement

- Veiller à limiter autant que possible l'ouverture à l'urbanisation en zones humides, tout particulièrement en prairies humides de par leur rôle essentiel en termes de **gestion des crues et des étiages, de biodiversité et de paysage** ;
- Concilier le **maintien et le développement des activités** (tourisme, conchyliculture, élevage) tout en **limitant leur impact environnemental sur les eaux littorales** ;
- Anticiper les **effets du dérèglement climatique** dans la gestion de l'eau et identifier les ressources en eau stratégiques à préserver pour une exploitation future (foret de Crécy).

Une gestion des déchets à optimiser

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Mai 2022



Des modalités de collecte opérationnelles

Une gestion de la collecte des déchets assurée par chacun des 3 EPCI

- En régie
- Par prestataire
- Une collecte en porte à porte
- Un réseau de points d'apport volontaires
- Un réseau de déchetteries
- Des partenariats pour la collecte des textiles

Une valorisation à améliorer

- Une production de déchets importante

Des flux

- de déchets et d'ordures ménagères
- de recyclables
- Des OMR traités dans des centres d'enfouissement
- Un centre de tri des recyclables à Amiens
- Une part de déchets valorisés énergétiquement par méthanisation

0 5 km



Sources : IGN, BRGM, MATRCT, MEEM



Etat initial de l'environnement

Synthèse et enjeux gestion des déchets :

- Intégrer la problématique de la gestion des déchets dans le cadre des nouveaux aménagements (locaux déchets, points de retournement...)
- Poursuivre la **réduction de la production de déchets et limiter la hausse sur le territoire de la CA de l'Abbevillois**
- Résoudre les problématiques de **refus de tri à l'échelle du territoire** ;
- **Diminuer la part de stockage** des Ordures Méangères Résiduelles (OMR) en favorisant la **valorisation énergétique** ;
- Accentuer les démarches en lien avec **l'économie circulaires et les ressourceries** du territoire afin de poursuivre l'effort du tri et la valorisation de la matière ;
- Accentuer et diffuser les « bonnes initiatives » locales
- Anticiper l'impact de l'afflux touristique sur la production de déchets

Etat initial de l'environnement

Synthèse et enjeux énergétiques :

Consommation énergétique, émissions de GES et précarité énergétique

- Réduire les consommations énergétiques, particulièrement au sein des postes les plus consommateurs : mobilité et résidentiel
 - Améliorer la performance énergétique du parc bâti en assurant la performance énergétique exemplaire pour les futures constructions
 - Poursuivre la rénovation énergétique et thermique des bâtiments (logements, patrimoine communal, etc) via les programmes et actions mises en œuvre sur les territoires afin d'agir également sur la précarité et vulnérabilité énergétiques des ménages
 - Réduire la dépendance des habitants à l'automobile « traditionnelle » : intensification du maillage des transports en communs dans les pôles relais et de proximité, l'intermodalité, développement des mobilités GNV/électriques, hydrogènes, promotion des modes doux ainsi que la réduction des besoins de se déplacer (télétravail, etc.)
 - Engager des solutions communes avec les collectivités et les partenaires économiques (agriculteurs, industriels...) en lien avec l'économie circulaire et l'écologie industrielle
- Réduire la précarité et la vulnérabilité énergétique des ménages
- Faire baisser les émissions de GES notamment liées aux mobilités (énergétiques) et à l'agriculture (non énergétiques)
- Augmenter le stockage carbone dans les sols

Energies renouvelables

- Poursuivre le développement de la production d'un mix d'énergies renouvelables en levant les freins au développement des énergies encore peu présentes (solaire... méthanisation, géothermie etc.)
- Rendre les territoires complémentaires en termes de production (gisements bois/agricoles...) et de consommation d'énergies renouvelables (développement de chaufferies bois, méthanisation; etc.)
- Engager le monde économique (industriels, agriculteurs) dans la production d'énergies renouvelables (méthanisation, panneaux solaire...)

Dérèglement climatique

- Mettre en œuvre les moyens pour l'adaptation du territoire au dérèglement climatique

Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques environnementales

Risques naturels/technologiques et nuisances

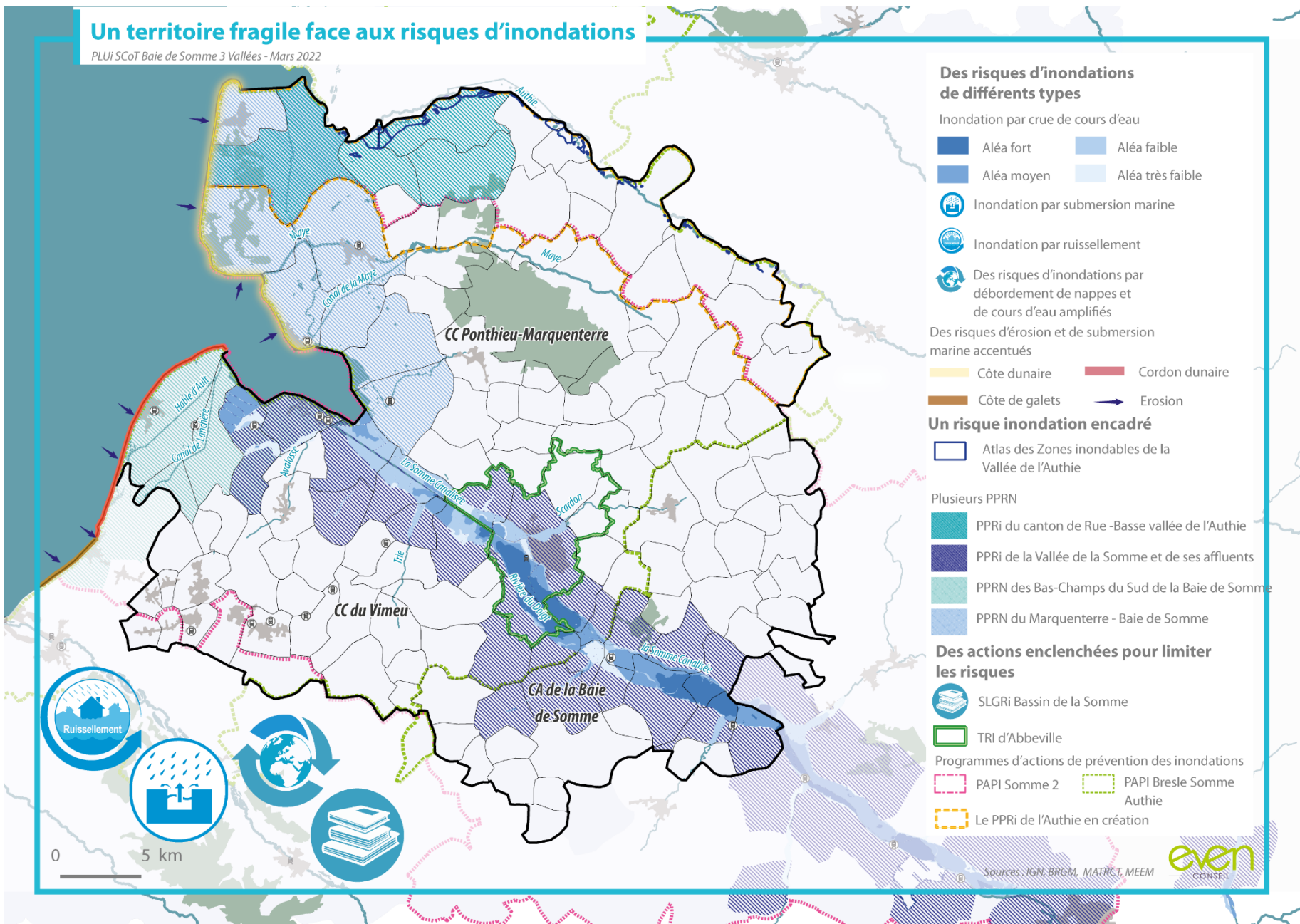
Le document d'orientation et d'objectifs **peut définir des secteurs** dans lesquels **l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation** est subordonnée à **l'obligation pour les constructions**, travaux, installations et aménagements de respecter des **performances environnementales et énergétiques renforcée**

Le document d'orientation et d'objectifs définit :

3° Les orientations de gestion des milieux aquatiques, de prévention des risques naturels liés à la mer et d'adaptation des territoires au recul du trait de côte. Il peut identifier des secteurs propices à l'accueil d'ouvrages de défense contre la mer pour protéger des secteurs habités denses ou des équipements d'intérêt général ou publics. Il peut également identifier des secteurs visant à accueillir des installations et des constructions pour des projets de relocalisation. Les secteurs de relocalisation se situent au delà de la bande littorale et des zones délimitées en application de l'article L. 121-22-2 et en dehors des espaces remarquables du littoral.

Un territoire fragile face aux risques d'inondations

PLUI SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Mars 2022



Des risques d'inondations de différents types

Inondation par crue de cours d'eau

- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa très faible

Inondation par submersion marine

Inondation par ruissellement

Des risques d'inondations par débordement de nappes et de cours d'eau amplifiés

Des risques d'érosion et de submersion marine accentués

- Côte dunaire
- Cordon dunaire
- Côte de galets
- Erosion

Un risque inondation encadré

Atlas des Zones inondables de la Vallée de l'Authie

Plusieurs PPRN

- PPRN du canton de Rue -Basse vallée de l'Authie
- PPRN de la Vallée de la Somme et de ses affluents
- PPRN des Bas-Champs du Sud de la Baie de Somme
- PPRN du Marquenterre - Baie de Somme

Des actions enclenchées pour limiter les risques

SLGRI Bassin de la Somme

TRI d'Abbeville

Programmes d'actions de prévention des inondations

- PAPI Somme 2
- PAPI Bresle Somme Authie
- Le PPRN de l'Authie en création

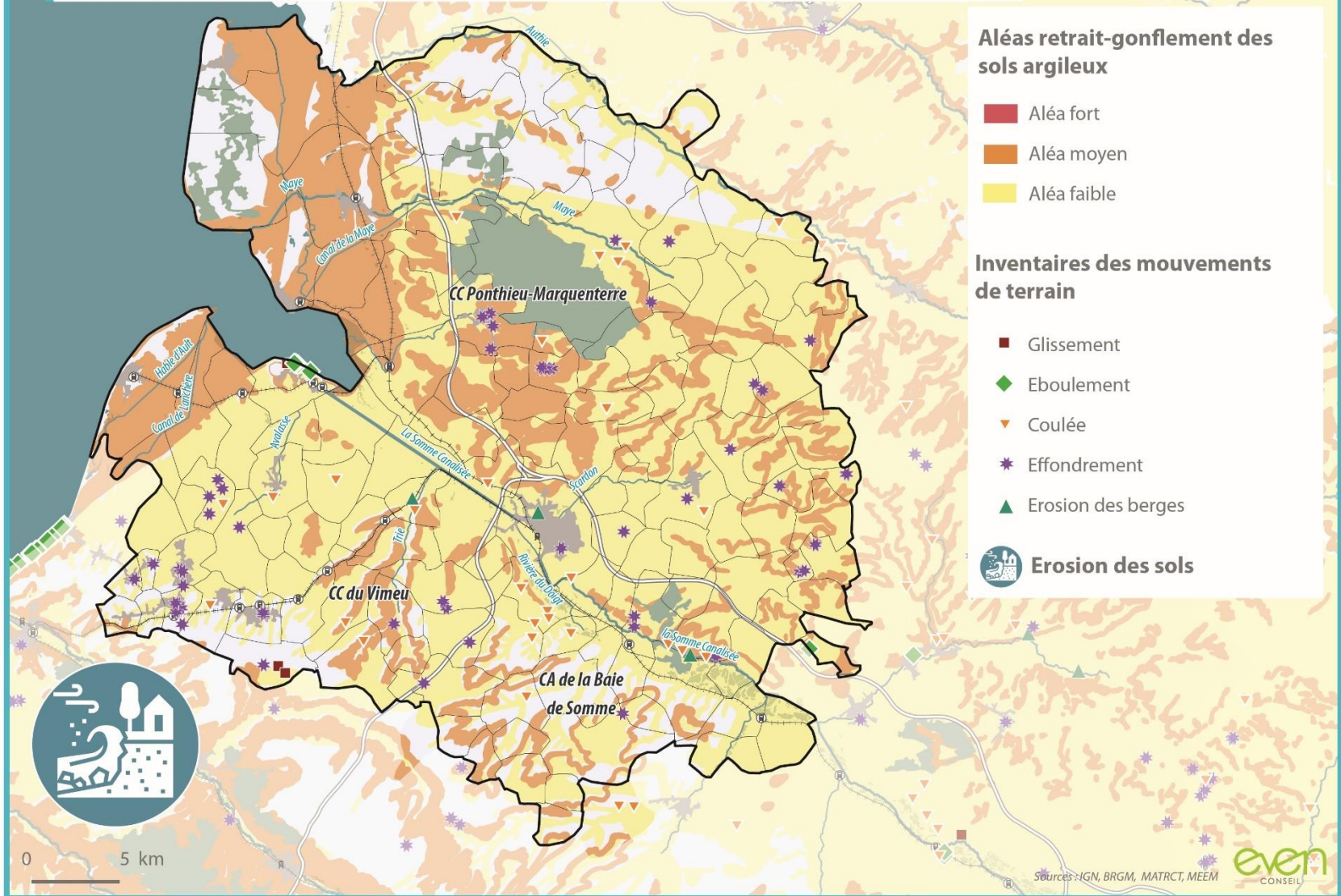
Sources : IGN, BRGM, MATRICT, MEEM

even
CONSEIL

0 5 km

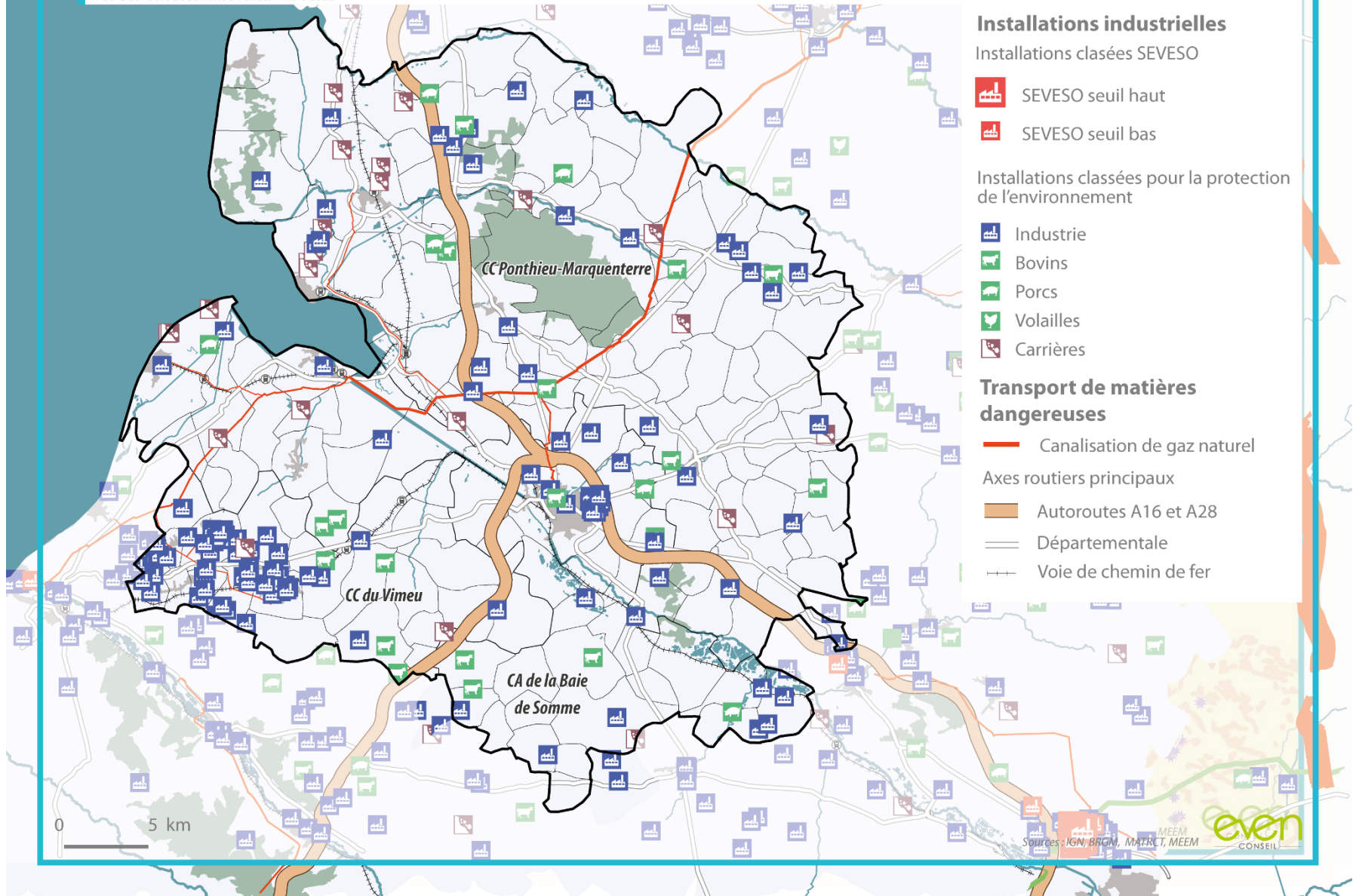
Des risques de mouvements de terrain à prendre en compte dans l'aménagement

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Mars 2022



Des risques industriels et technologiques à prendre en compte dans l'aménagement

PLUi SCoT Baie de Somme 3 Vallées - Mars 2022



Etat initial de l'environnement

Enjeux en matière de gestion des risques

Risques naturels

- Prendre en compte les objectifs définis par la **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation** à l'échelle du bassin versant de la Somme
- **Limiter l'exposition des habitants aux inondations par crue et remontées de nappes**, notamment le long de la vallée de Somme et de la vallée de l'Authie
- Continuer la **protection du littoral** face aux risques d'érosion cotière
- Profiter du **PAPI BSA** pour favoriser **une dynamique solidaire et partagée en adéquation** avec la vulnérabilité du littoral et rétro littoral
- Définir **des stratégies d'aménagement résilientes face aux risques de mouvements de terrain** (érosion des sols et retraits-gonflements des argiles)
- Anticiper les **menaces du changement climatique** sur l'amplification des évènements extrêmes

Risques technologiques

- Prendre en compte les **enjeux liés aux risques des ICPE**
- Limiter l'exposition des habitants aux risques de transport de matière dangereuses aux abords des infrastructures (gaz naturel, voies ferrées, axes routiers et ferroviaires)

Etat initial de l'environnement

Enjeux en matière de gestion des risques et des nuisances

Pollution

- Donner l'opportunité de requalifier les sites et sols pollués dans le cadre des reconversions de friches, renouvellements urbains...

Nuisances sonores

- Prendre en compte les nuisances sonores (choix d'aménagement, conception des bâtiments) pour un cadre de vie apaisé (air, sols, bruits) dans un contexte d'évolution des réglementations
- Promouvoir les modes de déplacements doux (vélo, marche, co-voiturage, TC, partage de l'espace public, etc...).

Qualité de l'air

- Agir pour les modes de déplacement non-polluants dans toute leur diversité (vélo, marche, co-voiturage, TC, partage de l'espace public, etc...).
- Favoriser la mixité urbaine toute en prenant en compte les usages afin de limiter les déplacements en véhicules motorisés
- Orienter les choix d'aménagement vers la protection des personnes les plus vulnérables
- Promouvoir des pratiques agricoles alternatives, limitant la quantité d'intrants

Vulnérabilité au changement climatique

- Promouvoir un aménagement anticipant la vulnérabilité des habitants face à l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires (végétalisation, surfaces en eau...)

The background features a light-colored map of Europe with a grey overlay on the left side. In the bottom-left corner, there is a yellow triangle pointing right, containing three vertical white bars of varying heights.

Synthèse du diagnostic

Diagnostic (2016 > 2022)

1/ Des dynamiques démographiques et en matière de logement fortement différenciées entre le littoral et l'avant-pays

Démographie

Habitat

2/ Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables

Réseau routier et infrastructures

Offre en transports en communs et mobilité douce

Pratiques de mobilités

3/ Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

Système productif

Profil des actifs

Activité agricole

Développement touristique

4/ Une offre en équipements, commerces et services fortement polarisée

Concentration des équipements et commerces

Couverture en équipements et services

5/ Un territoire entre terre et mer, aux forts enjeux de structuration et d'urbanisation raisonnée

Développement urbain

Caractéristiques sur la structuration du territoire

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de démographie et d'habitat

Démographie et armature territoriale

- Un pôle démographique d'échelle départementale porté par Abbeville, premier pôle d'emploi et d'équipements du territoire
- Un relativement faible turnover des ménages, pouvant traduire un attachement à leur logement et/ou leur territoire
- Le littoral : un fort levier potentiel pour renouveler l'attractivité du territoire
- Crise liée à la pandémie de coronavirus : vers une relative attractivité renouvelée du territoire, notamment dans l'avant-pays

Typologie des logements

- Un parc peu adapté avec une majorité de grands logements, qui se traduit par une sous-occupation du parc de logements et une vacance conjoncturelle
- Une relative diversification des types de logements commencés
- Un parc composé de grands logements, propice au renouvellement urbain
- Poursuite du vieillissement de la population et du phénomène de décohabitation, traduisant des besoins en matière d'adaptation du logement

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de démographie et d'habitat (suite)

Qualité et attractivité du parc

- Une offre de logements sociaux plutôt qualitative sur le territoire
- Une façade littorale attractive qui se traduit par une prépondérance des logements secondaires
- Un parc ancien concerné par des enjeux en matière de consommation d'énergie, posant une double problématique financière (pour les ménages) et écologique
- Les conventions ANRU, PVD, OPAH-RU et autres projets de rénovation énergétique : des leviers identifiés par les CRTE pour la performance énergétique de l'habitat privé ancien

Equilibre social de l'habitat

- Une offre de logements sociaux conséquente
- Un parc littoral sous pression caractérisé par une concentration de résidences secondaires, impactant le dynamisme des communes littorales et freinant l'accès au logement à une partie des résidents locaux
- Offre de Logements locatifs et d'appartements fortement polarisée sur la CABS, et notamment Abbeville
- Les jeunes de plus en plus confrontés à des blocages dans leurs parcours résidentiels

Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques

Logement et habitat

- ✓ Le DOO repose sur la **complémentarité entre habitat, équipements, services et mobilités**. Pour répondre aux **besoins** des habitants, il fixe des objectifs de la politique de l'habitat pour :
 - participer à **l'évolution et à l'optimisation** de l'usage des espaces urbains et ruraux, en privilégiant le renouvellement urbain
 - **Il décline** l'exigence de **mixité sociale**. Il prend en compte les perspectives démographiques, économiques et les projets d'équipements et de dessert.
 - **Il fixe** les objectifs de la politique de **réhabilitation** du parc de logements
 - **Il fixe** les objectifs d'offre de **nouveaux logements** par EPCI ou par secteur

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de mobilités

Pratiques de déplacements

- Plusieurs freins aux reports modaux, incitant l'utilisation de la voiture
- Une forte utilisation de la voiture particulière dans les déplacements domicile-travail
- Une volonté commune de favoriser le report modal depuis la voiture vers des mobilités plus durables (aménagement de plateformes de covoiturage, plans vélo, bornes pour voitures électriques, ambitions pour le développement du réseau de transports en commun...)
- Faciliter la mobilité des personnes captives (jeunes, seniors et PMR) vers les pôles d'équipements, dans un contexte de vieillissement de la population
- Des flux internes majoritaires, traduisant la cohérence du territoire en tant que bassin de vie
- Une offre de transports ferroviaire attractive vers les pôles économiques/scolaires principaux à maintenir (Amiens notamment)
- L'augmentation des flux entrants à accompagner vers une mobilité plus durable, en particulier dans le cadre d'une précarité énergétique liée aux déplacements grandissante

Accessibilité aux grands territoires

- Abbeville : nœud multimodal qui se positionne comme porte d'entrée vers le littoral touristique avec le Chemin de Fer de la Baie de Somme
- Une bonne accessibilité vers Paris et les principales villes régionales, grâce au réseau ferroviaire et routier
- Volonté des différentes EPCI de développer des pôles mobilité et pôles multimodaux complémentaires
- Maintenir l'offre ferroviaire pour favoriser le recours au train hors et à l'intérieur du territoire, avec notamment l'électrification des lignes

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de mobilités (suite)

Accessibilité routière

- Des portions de voirie à moderniser pour sécuriser les espaces de rencontre, et faciliter le dépassement de gros gabarits

Accessibilité ferroviaire

- Un réseau dense de gares et haltes ferroviaires sur le littoral et les principaux pôles d'emploi présentant une bonne alternative à la voiture
- Une dégradation de l'offre ferroviaire liée à une demande peu importante
- Une offre ferroviaire limitée temporairement, avec la fermeture des gares Abbeville-Le Tréport qui pourrait induire des reports modaux malgré le TAD

Transports en commun

- Des arrêts fréquents, augmentant le temps de trajets, parfois moins rentable que la voiture
- Maintenir l'offre Trans'80 sur toutes les communes et la stratégie de communication sur les lignes

Modes doux

- Un bon équipement en infrastructures et aménagements pour les mobilités douces sur le littoral, propice au tourisme notamment sportif et balnéaire
- Le renforcement du maillage de liaisons douces et des services pour les déplacements à vélos : un levier pour les mobilités touristiques et pendulaires et favoriser le report modal vers les mobilités douces
- Un manque de connectivité entre les territoires les plus en retrait pallié par le développement du réseau points nœuds

Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques

Mobilités

- ✓ Le DOO fixe les orientations de **la politique de mobilité** dans un objectif **de diminution de l'usage individuel de l'automobile**

- ✓ **Il fixe :**
 - **Les grands projets d'équipements**, de réseaux et de desserte nécessaires au fonctionnement des **transports collectifs et des services**
 - Et les **objectifs de densification** en cohérence avec l'armature territoriale et la **desserte TC**

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de dynamiques économiques

Marché de l'emploi et caractéristique des actifs

- L'offre d'emplois locale plutôt cohérente avec le profil des actifs
- Un taux de chômage élevé, surtout chez les jeunes, bien qu'en diminution, traduisant une part d'actifs exposés à la précarité
- Une poursuite de la précarisation et des difficultés d'insertion en raison des difficultés rencontrées par le secteur industriel
- Des mutations des secteurs économiques à anticiper, afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de formation des actifs

Tissu d'entreprises et armature économique

- Les principaux pôles d'emplois concernés par la diminution du nombre d'emplois depuis 2013
- Engager un rééquilibrage de l'économie présentes et productives afin de ne pas dépendre des territoires extérieurs et de perpétuer la qualité de vie locale
- Veiller à l'équilibre économique entre zones rurales et pôles d'emplois urbains, notamment par la la création d'emplois industriels/artisanaux/agricoles inscrits dans une démarche durable et d'économie circulaire
- Les friches industrielles et économiques : un levier pour favoriser l'accueil de nouveaux établissements
- Des ZA de plus en plus plébiscitées par les entreprises, traduisant une raréfaction du foncier posant des enjeux d'accueil à plus long terme, notamment dans le Vimeu
- Une activité diversifiée à conforter, à travers la complémentarité des différentes compétences/savoir faire locaux des différents pôles en s'inscrivant dans la stratégie du SRDEII
- Des filières industrielles historiques et exportatrices d'importance présentes sur le territoire, renommées pour leur savoir-faire (Vimeu)
- Une tertiairisation qui s'accompagne par un secteur industriel en déclin, avec diminution des effectifs salariés au sein des territoires industriels historiques (dont le Vimeu)
- Territoires d'industrie : un levier pour soutenir l'activité industrielle du territoire
- Des établissements industriels vulnérables aux aléas économiques, à soutenir pour garantir la cohésion avec le profil des actifs et maintenir des filières historiques

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de dynamiques économiques (suite)

Tourisme

- Une destination bien touristique bien desservie, rapidement accessible depuis plusieurs grandes polarités urbaines (Paris, métropoles de l'Europe du Nord)
- De nouvelles aspirations des touristes, en particulier depuis la pandémie Covid-19, auquel le territoire peut répondre : tourisme vert, tourisme patrimonial ...
- Une diversité des atouts paysagers (marais, forêts, littoral, vallées de la Trie, de la Somme...), patrimoniaux et culturels
- Une volonté politique commune pour la valorisation de la Baie de Somme depuis les années 1980 ayant permis d'affirmer son littoral en tant que destination touristique, renommée pour son authenticité et son cadre exceptionnel
- La fréquentation du littoral en haute saison : une pression sur l'offre en hébergement touristique et des saisonniers, nécessitant d'être encadrée
- Une forte fréquentation saisonnière induisant une pression sur les sites du littoral en particulier
- De nouvelles aspirations des touristes, en particulier depuis la pandémie Covid-19, auquel le territoire peut répondre : tourisme vert, tourisme patrimonial
- Des initiatives pour le développement touristique de l'Avant-Pays : Vallée de la Somme, maillage de circuits pour le cyclotourisme...
- Un potentiel d'offres touristique à capter : tourisme culturel, tourisme durable, loisirs sportifs, clientèle groupe, ... en hors saison et dans l'arrière-pays
- La conduite d'études pour identifier les besoins en matière d'hébergement des saisonniers sur les communes du littoral les plus exposées
- De nombreux sites, en particulier sur le littoral, exposés à des risques d'inondation ou de submersion qui nécessitent d'être anticipés dans les plans de gestion
- Une gouvernance du développement touristique à accompagner/renforcer (ex. amplifier les premières expériences de mutualisation et de renforcement des outils de communication existants menées dans le cadre de Baie de Somme Attractivité pour faire évoluer le modèle de stratégie de développement touristique du territoire)

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière de dynamiques économiques (suite)

Agriculture

- Un territoire caractérisé par un héritage agricole aux activités traditionnelles compatibles avec la préservation paysagère
- Des bâtiments agricoles impactant les paysages et les milieux naturels
- Des initiatives à plusieurs échelles pour la valorisation des circuits courts et des produits locaux, notamment le PAT : une opportunité pour l'économie locale et la relocalisation des flux, qui s'inscrit dans les orientations du PNR
- La poursuite de la fragilisation du secteur : difficultés de reprise des exploitations, pression sur les espaces agricoles, délocalisation des bâtiments ...
- Une orientation agricole plutôt diversifiée par la présence de plusieurs régions agricoles, et un terroir riche
- Un secteur source d'émission de polluants, mais une augmentation des pratiques raisonnées
- La diversification des activités, avec notamment la valorisation d'anciens bâtiments vers une vocation touristique
- La diminution en nombre d'exploitations et en SAU du polyélevage : un enjeu pour la préservation de l'identité du territoire
- Un cadre rural préservé de grand intérêt touristique
- L'accompagnement des agriculteurs dans leurs démarches agro-environnementales à poursuivre : un enjeu pour la préservation des sols, de la faune et de la flore
- Des initiatives pour la cohabitation des usages agricoles, de tourisme et de loisirs (exemple : Basse Vallée de la Somme)
- Les prairies humides des bas-champs particulièrement menacées, notamment par le changement climatique (inondations) : un enjeu pour le maintien de l'élevage sur le territoire, marqueur de la spécificité
- Une ressource en eau sous pression et des sols de plus en plus exposés à l'érosion : des phénomènes risquant de s'accroître à anticiper et susceptibles d'affecter les rendements, en particulier pour activités légumières du Ponthieu très dépendantes

Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques

Economie, tourisme et agriculture

- ✓ Le DOO fixe les orientations en matière de **développement économique**, intégrant des enjeux **d'économie circulaire** et visant **une répartition équilibrée** entre les territoires, dans un principe de gestion économe du sol
- ✓ Il peut décliner des objectifs en matière de **réduction de l'artificialisation** par secteur, en fonction des besoins en matière **d'implantation économique** et de mutation et de redynamisation des **bassins d'emploi**
- ✓ Le DOO définit les orientations en matière **d'équilibre** entre les enjeux **environnementaux** et **climatiques** et les **activités économiques et touristiques**
- ✓ Il repose sur la **complémentarité** entre : les activités économiques, artisanales, commerciales, **agricoles et forestières**, et la **préservation des espaces NAF**
- ✓ Il fixe les objectifs pour favoriser la préservation et le développement d'une **activité agricole** respectueuse des **sols**, de **l'environnement** en tenant compte des **besoins alimentaires**

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière d'équipements

Armature des pôles d'équipements, de commerce et de services

- Un maillage hiérarchisé de pôles garant de l'accès aux services quotidiens pour une majorité de la population
- Les principaux pôles d'équipements à moins de 30 minutes en voiture, à proximité des principaux pôles d'emplois
- Une concentration toujours plus forte de l'offre en services et équipements qui pose la question de l'accès et l'accessibilité
- Une dépendance aux grandes agglomérations voisines pour les services rares (Amiens, Lille)
- Risque de fermeture de certains commerces, équipements et services par manque d'accessibilité, avec notamment une fracture au nord-est du territoire qui risque de s'accroître et une désertification des communes rurales

Offre sanitaire et sociale

- Une offre concentrée principalement sur Abbeville et la CABS
- Une offre sanitaire qui ne répond que partiellement aux besoins actuels et futurs, avec une fragilisation de l'offre médicale, en particulier pour les spécialistes

Diagnostic (2016 > 2022)

Enjeux en matière d'équipements (suite)

Offre à destination des jeunes

- Une offre satisfaisante pour l'enseignement, hormis concernant l'offre en formations supérieures insuffisantes sur Abbeville et induisant des flux vers Amiens
- Un vieillissement de la population de plus en plus fort qui pose la question de l'offre à destination des plus jeunes, et qui nécessite d'être anticipé pour le maintien d'une offre qualitative à maintenir
- Une offre culturelle limitée, concentrée à Abbeville

Offre de loisirs, sportive et culturelle

- Le tissu associatif local existant et le déploiement de tiers lieux : des potentiels à mobiliser pour développer l'offre culturelle

Offre commerciale

- Une disparition des petits commerces face au développement des grandes surfaces, qui ont pu être particulièrement fragilisés par la pandémie pour certains secteurs
- Le développement de modes alternatifs de distribution dans les zones rurales pour palier l'affaiblissement de l'offre

Le DOO : un champ d'application recouvrant de nombreuses thématiques

Equipements

- ✓ Le DOO mentionne les orientations relatives à l'aquaculture marine et aux **activités de loisirs**, et celles relatives à l'accès au littoral, notamment dans le cadre du développement des activités de loisirs
- ✓ Le DOO fixe les orientations en matière de **localisations préférentielles des commerces** dans les polarités existantes notamment
- ✓ Le DOO comprend un **DAACL** qui :
 - doit déterminer les conditions d'implantation des **équipements commerciaux** qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.
 - Il localise également les **secteurs d'implantation périphérique** ainsi que les **centralités urbaines**
 - Il peut : Définir les conditions pour le **développement/maintien du commerce de proximité** ; prévoir les conditions pour développement de la **logistique commerciale** de proximité

A faint, light-colored map of Europe serves as the background for the slide. The map shows the outlines of the continent, including major landmasses and surrounding waters. The map is rendered in a light gray or off-white color, providing a subtle geographical context for the text.

IV

Consommation foncière

Méthodologie

Validation de la **méthodologie de la consommation foncière** par la DDTM80

QUAND ?

Evaluation de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles, et forestiers (NAF) 10 ans avant la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021 : **de septembre 2011 à août 2021**

COMMENT ?

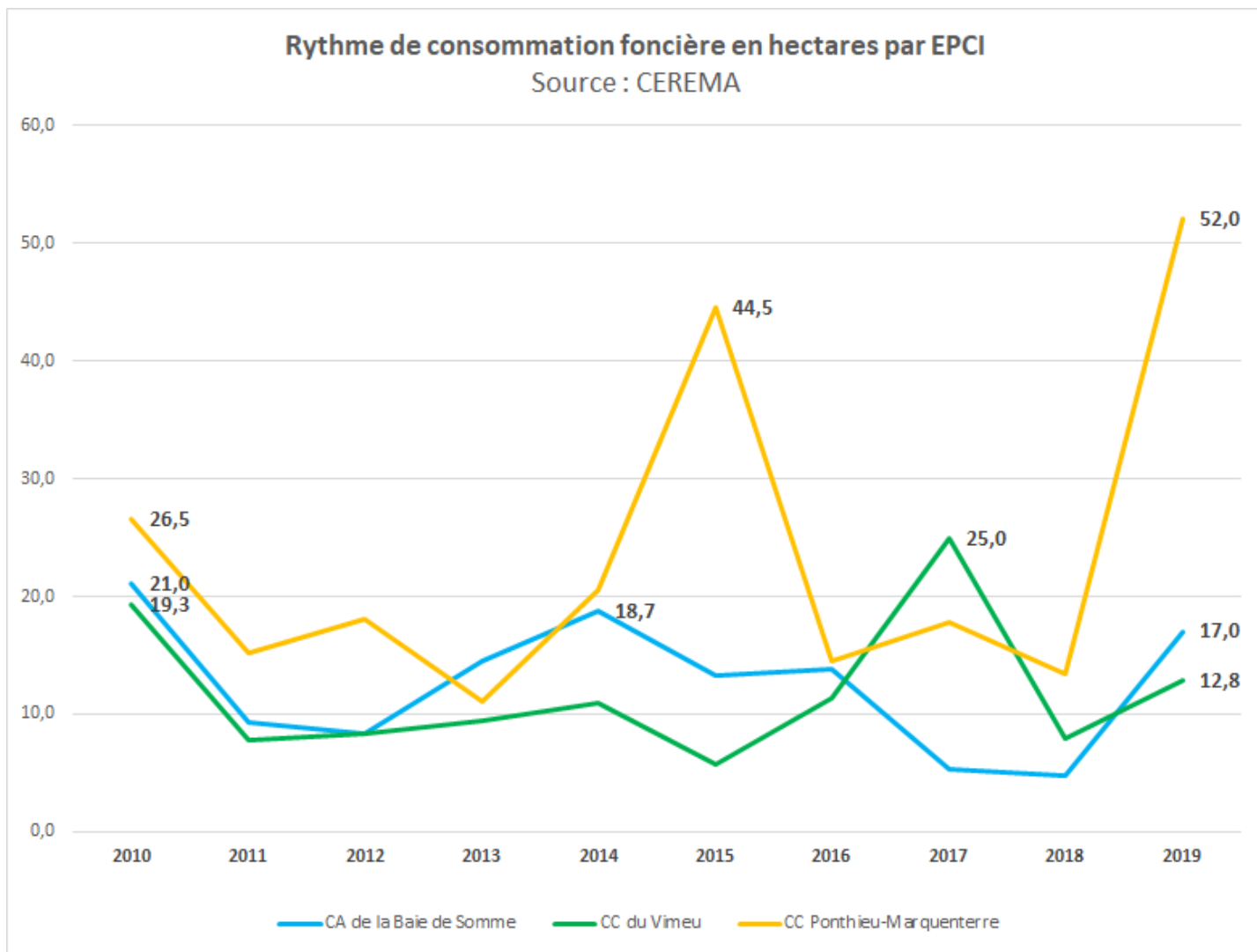
Utilisation des fichiers du **Portail de l'artificialisation** sur la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2020 (qui correspond en réalité aux années **2010 à 2019 incluses**), soit 10 années

ET APRES ?

Une estimation pour l'année 2020 réalisée à partir des données SITADEL (permis de construire)

Premiers résultats

- 478 ha consommés entre 2010 et 2019



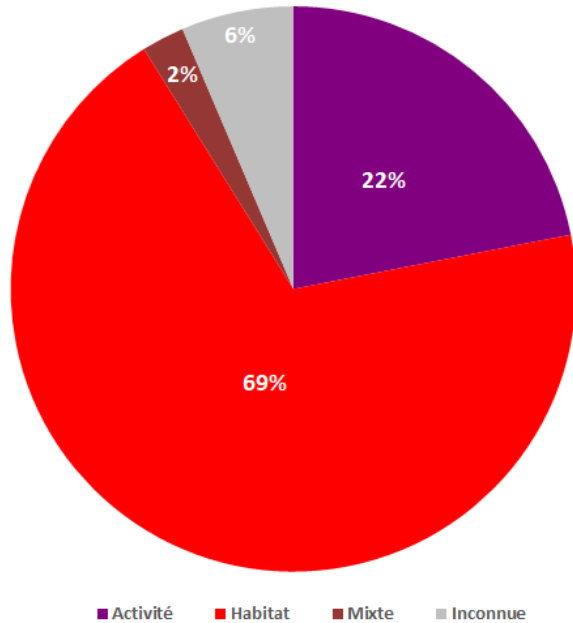
Source : Cerema

Destination des hectares consommés

- 478 ha consommés entre 2010 et 2019

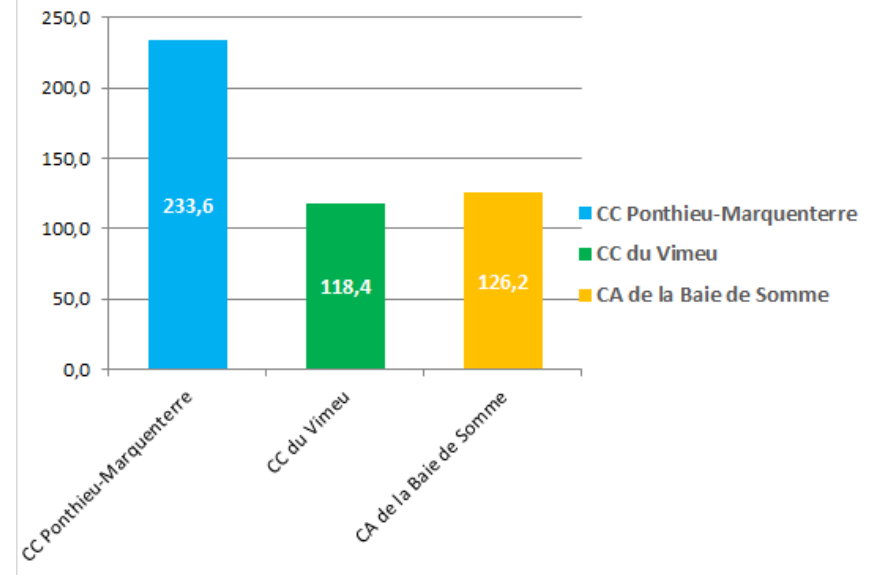
Une grande majorité des hectares consommés pour des projets d'habitat

Répartition de la consommation foncière par vocation
Source : Cerema



Des flux de consommation différenciés par EPCI

Répartition de la consommation foncière par EPCI
Source : Cerema

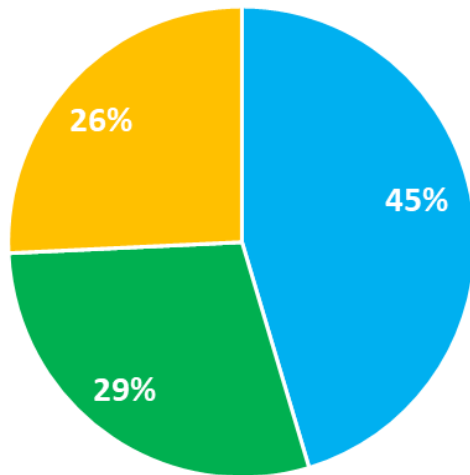


Destination des hectares consommés

Une grande partie de la consommation concentrée sur la CC Ponthieu-Marquenterre

Répartition de la consommation foncière par EPCI

Source : Cerema

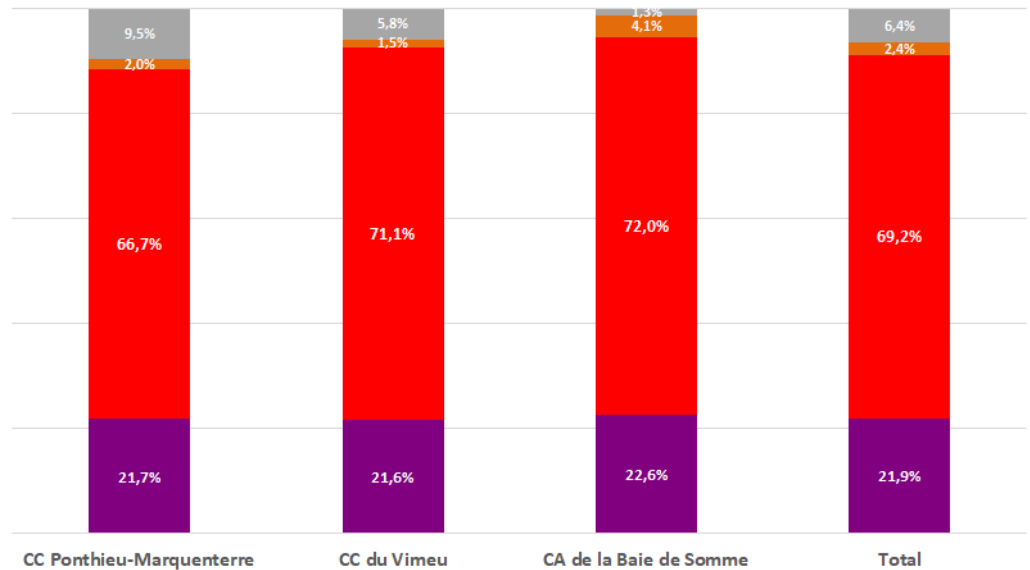


- CC Ponthieu-Marquenterre
- CC du Vimeu
- CA de la Baie de Somme

Une répartition similaire en fonction des EPCI

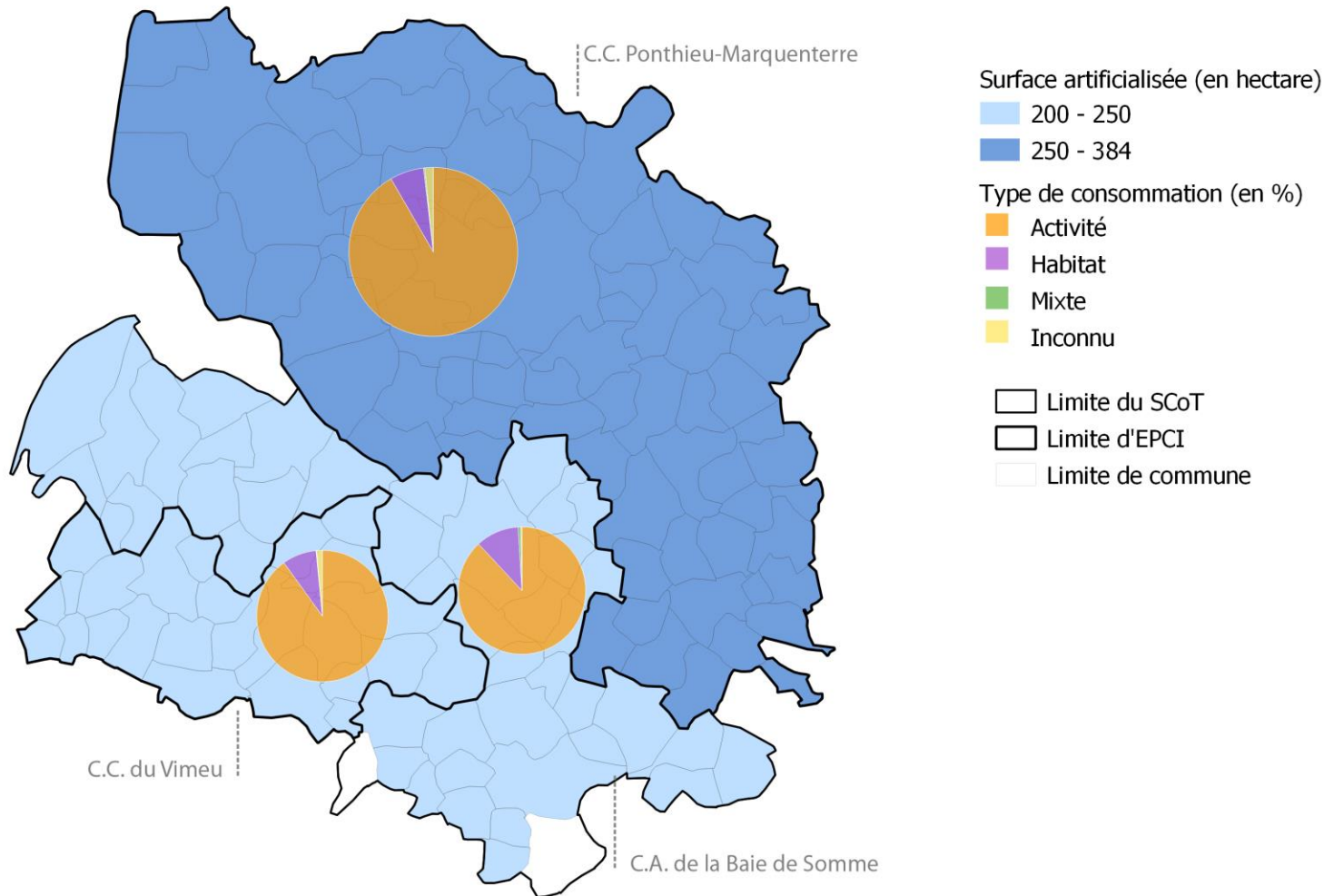
Répartition des vocations par EPCI

■ Activité ■ Habitat ■ Mixte ■ Inconnue



Consommation foncière entre 2010 et 2020

SCoT Baie de Somme 3 Vallées



Total des permis de construire en 2020 (surface en ha)

EPCI	Logement	Activité	Total
CA de la Baie de Somme	5,7	9,0	14,6
CC du Ponthieu-Marquenterre	9,8	20,2	30,0
CC du Vimeu	1,6	2,1	3,8

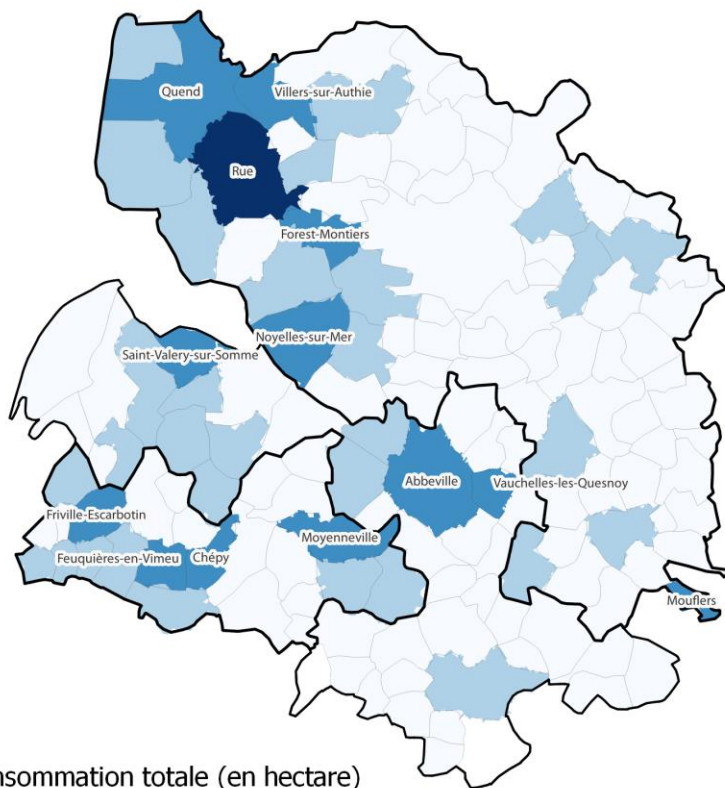
Réalisation : CITADIA - Mai 2022
 Sources : Admin Express 2020 - IGN BD TOPO 2020 - CEREMA 2011-2020 - SITADEL 2020

CITADIA au service de l'intelligence territoriale

Consommation d'espace entre 2010 et 2019

SCoT Baie de Somme 3 Vallées

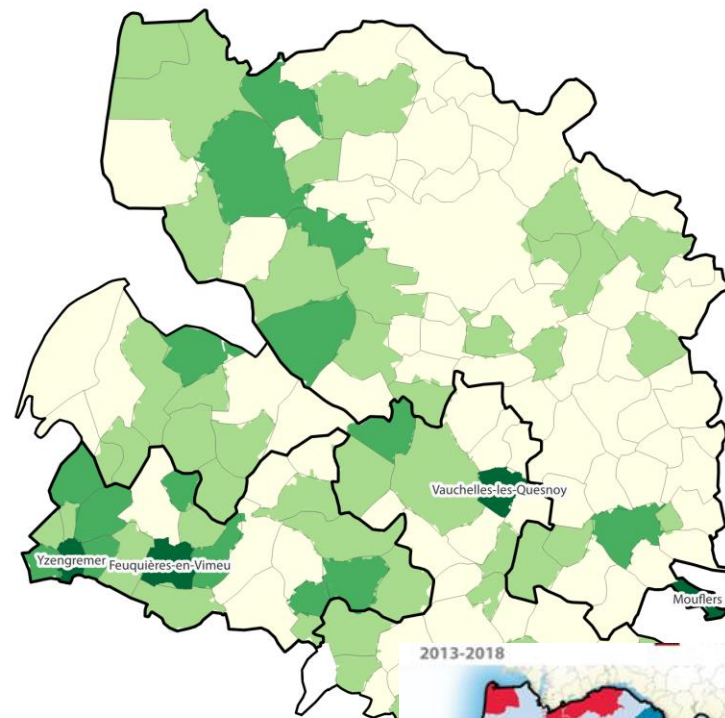
Surface artificialisée



Consommation totale (en hectare)

- 0 - 4
- 4 - 10
- 10 - 20
- Plus de 20

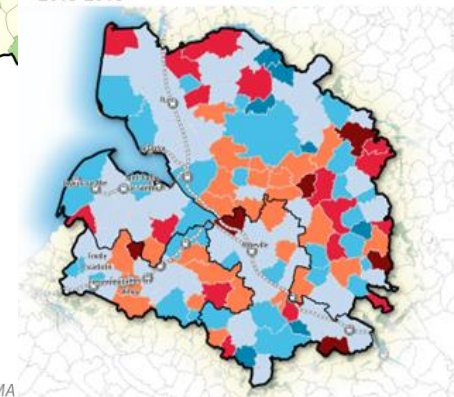
Surface artificialisée sur la superficie de la commune



Consommation d'espace selon la surface (en%)

- 0 - 0,3
- 0,3 - 0,8
- 0,8 - 2
- Plus de 2

2013-2018



Sources : Admin Express 2020 - IGN BD TOPO 2020 - CEREMA

0 5 10 km



V

Prochaines étapes

Prochaines réunions et ordres du jour

Cotech restreint 23 mai (visio)

- Introduction méthodologique sur le SCoT
- Rappel des enjeux abordés dans la journée
- Rappel des éléments validés du PADD et comment ils pourront alimenter le PAS et le DOO

Cotech restreint 9 juin (visio)

- Travail sur le contenu et le support des ateliers thèmes 1 & 2

Atelier 22 juin 9h15-16h : « Logements, mobilités, équipements et services »

Atelier 28 juin 9h15-16h : « Transition écologique et énergétique »

Cotech restreint 8 juillet (visio)

- Débrief des 2 ateliers
- Préparation du planning de travail de la rentrée

Cotech restreint 9 septembre (visio)

- Travail sur le contenu et le support de l'atelier thème 3

Atelier 23 septembre 9h15-16h : « Développement économique, agriculture et commerces »